INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREF.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD-DE-MASKINONGÉ

Mardi 6 octobre 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé tenue le sixième jour du mois d'octobre deux mille vingt-six (06-10-2026) à 19 h 30, au 3851 rue Notre-Dame, sous la présidence de Mme Johanne Champagne, mairesse.

À laquelle sont présents les membres du Conseil :

Mme Johanne Champagne, mairesse
M. Michel Lambert, conseiller siège # 1
M. Gaétan Petit, conseiller siège # 2
M. Stéphan Tellier, conseiller siège # 3
M. Stéphane Boivin, conseiller siège # 4
Mme Isabelle Jeffrey, conseillère siège # 5
M. René Paquin, conseiller siège # 6

Formant quorum

Madame Chantal Hamelin, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR

1- Moment de Réflexion

2- Adoption de l'Ordre du jour

3- Adoption du Procès-Verbal du 1er septembre 2026, séance ordinaire.

4- Suivi des Résolutions du mois précédent

5- Présentation des comptes
5.1- Liste et adoption des comptes payés et à payer.

6- Administration
6.1- Dépôt de l'État comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales.
6.2- Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2027.
6.3- INFOTECH – Commande annuelle de papeterie 2027.

7- Correspondance
7.1- Moisson Mauricie/Centre-du-Québec – Banque alimentaire régionale 2026.
7.2- Maison de l'Abondance – Sécurité alimentaire de nos citoyens. ***Point reporté***
7.3- 11e Campagne provinciale de sensibilisation contre le radon.
7.4- Bon appétit, Maski - Événement gourmand
23-24 et 30-31 octobre 2026, Tables d'hôte 3 services au prix de 54 $.
Réservez auprès des restaurateurs participants : https://bonappetitmaski.com/

8- Réglementation
AUCUN DOSSIER

9- Loisirs et Culture
9.1- Fête de l'Halloween – 31 octobre 2026.
9.2- Précommande pour l'achat du « **Préau** » dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds de Vitalisation de la MRC de Maskinongé.
9.3- Réseau Biblio – Invitation à la Rencontre d'Automne 2026.

10- Sécurité publique
10.1- Semaine de la prévention des incendies du 4 au 10 octobre 2026.

11- Transport routier
AUCUN DOSSIER

12- Hygiène du milieu
12.1- Dépôt du Rapport annuel sur la Gestion de l'eau potable 2025 (SQEEP).

13- Urbanisme et mise en valeur du territoire
AUCUN DOSSIER

14- Varia
14.1- Félicitations pour l'ouverture officielle du Dépanneur Édouard !
14.2- Félicitations pour la 3e édition de MXGIRL !

15- Période de questions

- Madame la mairesse invite, conformément à la loi, les personnes présentes à l'assemblée publique, à poser des questions et/ou soit par courriel à municipalitestedouard@sogetel.net ou par le Facebook municipal, par écrit déposé au bureau municipal ou par la poste.

16- Levée de la séance du Conseil

1- MOMENT DE RÉFLEXION

2026-10-123 **2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Stéphan Tellier, appuyé par Michel Lambert et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que rédigé en laissant l'item VARIA ouvert.

Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

2026-10-124 **3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1er SEPTEMBRE 2026, SÉANCE ORDINAIRE.**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu leur procès-verbal au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance, dispense de lecture est donnée à la secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Isabelle Jeffrey, appuyé par Gaétan Petit et résolu :

QUE le procès-verbal du mardi 1er septembre 2026, séance régulière, soit adopté.

Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les conseillers qui étaient présents

4- SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU MOIS PRÉCÉDENT

- *Madame la Mairesse, Johanne Champagne, fait un bref retour sur les séances du 1er septembre 2026 :*

 - Adoption de la Politique de gestion des installations septiques non conformes.
 - Résolution pour les Travaux d'asphaltage – projet Préau.
 - Résolution pour des Travaux d'asphaltage – 3e rang du Grand-Portage.
 - Résolution pour l'Achat et l'Installation de Compteurs d'eau.

5- PRÉSENTATION DES COMPTES

2026-10-125 **Liste et adoption des comptes payés et à payer**

Il est proposé par René Paquin, appuyé par Isabelle Jeffrey et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé adopte la liste des comptes payés et à payer du mois de septembre 2026 se répartissant comme suit : un montant de **34 810.72 $** totalisant les salaires, un montant de **66 972.44 $** pour les dépenses générales pour un grand total de **101 783.16 $**, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

QUE la greffière-trésorière atteste qu'il y a les crédits disponibles aux états financiers de la Municipalité.

Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

6- ADMINISTRATION

2026-10-126 **Dépôt de l'État comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales.**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose l'État comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2026. Une copie est remise à chacun des membres de ce Conseil en leur mentionnant qu'ils peuvent se présenter au bureau municipal pour toutes questions ou en communiquant par téléphone et/ou courriel.

POUR CE MOTIF :
Il est proposé par Stéphan Tellier, appuyé par Stéphane Boivin et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Édouard-de-Maskinongé prendra connaissance de l'État comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales de la Municipalité pour la période du 1er janvier 2026 au 30 septembre 2026.

Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2027.

- Mention est faite que le dépôt du sommaire du rôle d'évaluation 2027 (1re année triennale) a été déposé au bureau municipal le 14 septembre 2026, entrant en vigueur à compter du 1er janvier 2027.

2026-10-127 **INFOTECH – Commande annuelle de papeterie 2027.**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit prévoir les quantités suffisantes des comptes de taxes pour toute l'année 2027 ;

CONSIDÉRANT aussi le besoin d'achat de cartons pour les permis émis par le service d'urbanisme.

POUR CES MOTIFS :
Il est proposé par Michel Lambert, appuyé par René Paquin et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé entérine la dépense de papeterie annuelle 2027 d'INFOTECH pour les comptes de taxes et les cartons de permis pour un total de 601.00 $ plus taxes applicables.

QUE la greffière-trésorière atteste qu'il y a les crédits disponibles aux états financiers de la Municipalité.

Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

7- CORRESPONDANCE

2026-10-128 **Moisson Mauricie/Centre-du-Québec – Banque alimentaire régionale 2026.**

CONSIDÉRANT que Moisson Mauricie/Centre-du-Québec est présent dans la communauté pour soutenir l'aide alimentaire offerte aux résidents de Saint-Édouard-de-Maskinongé qui en ont besoin ;

CONSIDÉRANT que la demande de financement se chiffre à **90.00 $** et qu'elle est basée sur le nombre d'aides alimentaires répondues chaque année via le service d'aide alimentaire offert sur le territoire.

POUR CES MOTIFS :
Il est proposé par Stéphan Tellier, appuyé par Gaétan Petit et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé appuie la demande de financement de Moisson Mauricie/Centre du Québec et accepte de contribuer à la banque alimentaire pour les familles de la Municipalité.

QUE la greffière-trésorière atteste qu'il y a les crédits disponibles aux états financiers de la Municipalité.

Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

2026-10-129 **Maison de l'Abondance – Sécurité alimentaire de nos citoyens.** *Point reporté*

CONSIDÉRANT que la Maison de l'Abondance est aussi présente dans la communauté pour soutenir l'aide alimentaire offerte aux résidents de Saint-Édouard-de-Maskinongé qui en ont besoin ;

CONSIDÉRANT la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé veut faire une différence pour la sécurité alimentaire de nos citoyens avec un don de _____.

POUR CES MOTIFS :
Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé appuie la demande de financement de la Maison de l'Abondance et accepte de contribuer à la banque alimentaire pour les familles de la Municipalité.

QUE la greffière-trésorière atteste qu'il y a les crédits disponibles aux états financiers de la Municipalité.

Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

→ **11e Campagne provinciale de sensibilisation contre le radon.**

Le radon est un gaz invisible, inodore et insipide qui provient de la dégradation de l'uranium présent naturellement dans le sol. On le retrouve partout dans l'air extérieur, où il ne pose pas de risque pour la santé puisqu'il est très dilué. Toutefois, il peut devenir dangereux lorsqu'il s'accumule à l'intérieur des bâtiments.

Le radon pénètre dans les habitations par les ouvertures en contact avec le sol, telles que les fissures dans les fondations, les dalles de béton ou les espaces autour de la tuyauterie. Lorsqu'il s'accumule, il peut atteindre des concentrations susceptibles de présenter un risque pour la santé. Il est reconnu comme la deuxième cause de cancer du poumon, après le tabagisme. Le seul moyen de connaître la concentration de radon dans une résidence est d'effectuer une mesure à l'aide d'un dosimètre.

- Pour toute question, contactez-nous sans frais au 1-888-POUMON-9 au poste 235 ou à santeenvironnementale@poumonquebec.ca



Bon appétit, Maski - Événement gourmand

Les 23-24 octobre et 30-31 octobre 2026. Découvrez les produits uniques et la créativité culinaire de la région de Maskinongé ! Produits locaux en vedette dans des tables d'hôte trois services au prix unique de 54 $. Réservez votre repas auprès des restaurateurs participants : https://bonappetitmaski.com/

8- RÈGLEMENTATION
AUCUN DOSSIER

9- LOISIRS ET CULTURE

2026-10-130 **Fête de l'Halloween – 31 octobre 2026.**

CONSIDÉRANT que les élus municipaux veulent souligner la fête de l'Halloween, le samedi 31 octobre prochain pour les enfants de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé à la salle municipale en donnant des sacs de bonbons de 16h00 à 19h30 et avec un Tirage de 3 prix de participation ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire apporter une contribution financière à la fête de l'Halloween d'un montant approximatif de 100.00 $ pour l'achat de bonbons.

POUR CES MOTIFS :
Il est proposé par René Paquin, appuyé par Michel Lambert et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé autorise la dépense d'un montant approximatif de cent dollars (100 $) pour l'organisation de la fête de l'Halloween qui aura lieu le samedi 31 octobre de 16h00 à 19h30 au 3851, rue Notre-Dame (Hôtel de Ville) avec Tirage de prix de participation.

QUE la greffière-trésorière atteste qu'il y a les crédits disponibles aux états financiers de la Municipalité.

Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

2026-10-131 **Précommande pour l'achat du « Préau » dans la cadre du programme d'aide financière du Fonds de Vitalisation de la MRC de Maskinongé.**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé souhaite réaliser un projet d'aménagement d'un Préau sur son territoire afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et l'attractivité de ses espaces publics ;

ATTENDU QUE la MRC de Maskinongé a mis en place le Fonds commun de vitalisation visant à soutenir financièrement les initiatives locales favorisant la dynamisation et l'amélioration des milieux de vie ;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du cadre d'intervention du Fonds commun de vitalisation et s'engage à en respecter toutes les modalités et conditions applicables ;

ATTENDU QUE le coût total estimé pour l'achat de la structure « préau », l'installation et l'expédition dudit préau s'élève à 69 300 $, avant taxes.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Isabelle Jeffrey
Appuyé par le conseiller René Paquin
Et résolu unanimement des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le Conseil municipal de Saint-Édouard-de-Maskinongé autorise l'achat de la structure de préau conformément à l'offre d'estimation soumise par GAZÉBEC au montant de 69 300 $ avant taxes.

QUE la précommande garantie le prix 2026, mais livraison au printemps 2027.

QUE la greffière-trésorière atteste qu'il y a les crédits disponibles aux états financiers de la Municipalité.

Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

2026-10-132 **Réseau Biblio – Invitation à la Rencontre d'Automne 2026.**

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie invite la municipalité et son service de bibliothèque à l'école secondaire Chavigny de Trois-Rivières le samedi 24 octobre 2026. Lors de cette rencontre d'automne, Réseau Biblio offre plusieurs ateliers. Mme Isabelle Jeffrey, conseillère responsable de la Bibliothèque municipale Hélène Robert, participera à cette journée haute en couleur.

POUR CE MOTIF :
Il est proposé par Gaétan Petit, appuyé par Michel Lambert et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé autorise le paiement de 45.99 $ pour l'inscription du membre du Conseil et s'il y a lieu les frais de déplacement.

QUE la greffière-trésorière atteste qu'il y a les crédits disponibles aux états financiers de la Municipalité.

Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

10- SÉCURITÉ PUBLIQUE

- La Semaine de la prévention des incendies (SPI) se tiendra du **4 au 10 octobre 2026** sur le thème « *Le premier responsable, c'est toi!* ». Cette année, la campagne mettra l'accent sur l'**usage sécuritaire des appareils électriques à la maison**. Tout au long de la semaine, le ministère de la Sécurité intérieure (MSI) et ses partenaires diffuseront des messages pour sensibiliser la population à la prévention des incendies, et surtout, à l'importance d'adopter des comportements sécuritaires au quotidien.

11- TRANSPORT ROUTIER

AUCUN DOSSIER

12- HYGIÈNE DU MILIEU

2026-10-133 **Dépôt du Rapport annuel sur la Gestion de l'eau potable 2025 (SQEEP).**

Il est proposé par Stéphan Tellier appuyé par René Paquin et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé accepte le dépôt du rapport annuel approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) sur la gestion de l'eau potable 2025, transmis par la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Chantal Hamelin.

QUE les programmes d'aide financière pour des projets d'infrastructures d'eau incluent déjà des clauses d'écoconditionnalité rendant obligatoire l'approbation annuelle des outils de la Stratégie Québécoise d'Économie d'Eau Potable par le MAMH.

QUE pour donner suite au Formulaire de l'usage de l'eau potable 2025, le Conseil devra prendre certaines actions telles que l'installation de compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels (Industries, Commerces et Institutions), les immeubles mixtes ciblés, les immeubles municipaux et sur un échantillon de 20 immeubles résidentiels est requis d'ici le début de l'année 2027, selon les exigences du MAMH.

De plus, la détection de fuites, la vérification de la pression moyenne des réseaux, la vérification annuelle et nocturne des débitmètres, ainsi que l'application de la règlementation municipale sur l'usage de l'eau potable sont des actions obligatoires.

QUE le Conseil demande à la population de ne pas gaspiller l'eau potable une richesse que nous avons et que nous nous devons de préserver. Considérant que l'objectif 2025 était de 220 L/pers/d et que la consommation résidentielle de la municipalité a été de 458 L/pers/d.

Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

13- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
AUCUN DOSSIER

14- VARIA

Félicitations pour l'ouverture officielle du Dépanneur Édouard !

Félicitations à *Mme Isabelle Thibodeau* et à toute son équipe pour l'inauguration du Dépanneur Édouard Inc. à Saint-Édouard-de-Maskinongé ! Ce commerce de proximité représente un projet rassembleur et essentiel pour la vitalité et l'attractivité de la communauté locale.

L'événement d'ouverture officielle, qui s'est déroulé en septembre dernier, a réuni de nombreux citoyens, des partenaires et des élus locaux venus célébrer cette étape importante. Le projet a notamment bénéficié du soutien financier du gouvernement provincial dans le cadre du programme *Commerces de proximité*.

Merci de dynamiser notre milieu avec autant d'énergie et de passion. Nous vous souhaitons le meilleur des succès pour la suite et de nombreuses années de prospérité !

Félicitations pour la 3e édition de MXGIRL !

Félicitations à *Mme Mélanie Borduas et à M. François Branconnier* ainsi que toute l'équipe de Maxbike Motocross pour le succès retentissant de la 3e édition de MXGIRL 2026 qui s'est déroulée le samedi 3 octobre dernier.

C'est un véritable tour de force d'avoir rassemblé autant de femmes passionnées tout en faisant grandir ce magnifique mouvement d'année en année. En plus de faire vibrer la communauté du motocross, cet événement revêt une importance toute particulière soit la **lutte contre le cancer du sein** en plein cœur d'Octobre Rose. Une alliance parfaite entre adrénaline, solidarité et dépassement de soi.

Une communauté qui s'est mobilisée avec 6 020 $ en dons, Bravo !

15- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Madame la mairesse invite, conformément à la loi, les personnes présentes à l'assemblée publique, à poser des questions et/ou soit par courriel à municipalitestedouard@sogetel.net ou par le Facebook municipal, par écrit déposé au bureau municipal ou par la poste.

 - *AUCUNE QUESTION*

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

2026-10-134 Il est proposé par Stéphan Tellier, appuyé par Stéphane Boivin et résolu :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREF.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

QUE la séance soit levée. Il est 20H00.

Madame la mairesse demande le vote
Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

Nombre de personnes présentes : 8+4

/s/ Johanne Champagne, mairesse ***/s/ Chantal Hamelin, greffière-trésorière***

APPROBATION DU BROUILLON SÉANCE TENANTE
POUR L'EXÉCUTION DES RÉSOLUTIONS.

Johanne Champagne	*Chantal Hamelin*
Mairesse	*Directrice générale et greffière-trésorière*

Je, Johanne Champagne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.